



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-47 – 04-07

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 21 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de voix : 18

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, **Adjoint** ;

André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Elodie PAULS, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Pierre ROSSIGNOL

- Procurations : Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN,
Fabienne GALVEZ à Bernard GOMBERT
Sylvette PIERRON à Monique GIBERT

- Secrétaire de séance : Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2024-47 – 04-07 / Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose au Conseil Municipal la création des emplois suivants :

- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet – 1 emploi
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet – 1 emploi
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35ème) – 1 emploi

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1^{er} décembre 2024,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au Budget Principal, chapitre 012.

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saint-pargoire.com

